



## Temps partiel et absences

Par **luncle14**, le **01/12/2013** à **23:00**

je travaille à 80 % sur 4 jours (7h les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Lorsque je pose une semaine de congés, je pose 5 jours, normal. Par contre lorsque j'ai un arrêt maladie de 1 ou 2 journées (sans carence car payée) on me demande de rattraper 1.40 heure par jour (idem pour les journées enfant malade). Est ce normal ?

Par **P.M.**, le **02/12/2013** à **08:57**

Bonjour,

Apparemment, vous acquérez 2,08 jours par mois de travail, dans ce cas, effectivement, il est normal que vous soient décomptés 5 jours pour une semaine de congés payés...

La récupération même partielle d'un arrêt-maladie est interdite et s'il y avait retenue, elle devrait être basée sur le quotient du nombre d'heures non travaillées / le nombre d'heures qui auraient dû être travaillées pendant le mois considéré...